

A la Commission suisse de maturité  
A la Conférence suisse des directeurs cantonaux et directrices cantonales de l'instruction publique  
Au Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation  
(par courrier électronique)

Lausanne, le 25 mai 2020

### **Examens complémentaires (passerelle Dubs) à l'été 2020**

Madame la Présidente,  
Monsieur le Président,  
Madame la Secrétaire d'État,  
Madame, Monsieur,

Interpellées par le Syndicat des élèves de passerelles Dubs, les sections Enseignement du Syndicat des services publics (SSP) en Suisse romande ont décidé de vous adresser le présent courrier.

Notre démarche est motivée par deux constats:

- Après avoir obtenu un CFC et une maturité professionnelle ou une maturité spécialisée, les élèves inscrit-e-s dans une passerelle Dubs visent à entrer dans une haute école. Un tel parcours nécessite un haut degré de motivation et un très fort investissement personnel, nécessitant de combiner études et activité professionnelle, plus cas échéant tâches familiales.
- Comme cela a été abondamment relevé, l'«enseignement» à distance ne garantit pas de bonnes conditions d'apprentissage pour une partie des élèves, et cela pour différentes raisons: contexte familial difficile, matériel informatique insuffisant, logement trop exigü, etc. Dans le contexte de la crise sanitaire que nous avons vécue, s'y ajoutent d'autres complications possibles: prise en charge de ses enfants pendant la fermeture des écoles, maladie d'un-e proche, perte de revenu, etc. Cette situation est d'ailleurs à l'origine de la décision d'annuler en 2020 les examens du degré secondaire II formation générale (annulation des examens oraux et, notamment dans tous les cantons romands, des examens écrits).

Ces deux constats prennent un relief particulier dans le cadre du maintien des examens complémentaires «passerelle» en été 2020, maintien décidé par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) le 5 mai dernier.

Du point de vue pédagogique comme du point de vue des inégalités sociales, notre syndicat estime que ces examens seront particulièrement injustes si des mesures exceptionnelles ne sont pas mises en place.

C'est pourquoi, en raison des circonstances dues à la crise Covid-19, nous demandons :

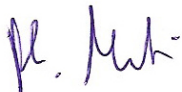
1. que les examens ne portent que sur la matière étudiée jusqu'au 13 mars 2020;
2. qu'une possibilité de remédiation soit mise en place, autrement dit qu'un éventuel échec ne soit pas comptabilisé comme une tentative et qu'un examen de rattrapage soit proposé à la fin de l'été.

A notre connaissance, la situation est très variable selon les écoles proposant des cours préparatoires. Dans les établissements publics, les deux conditions ci-dessus sont parfois déjà réalisées. Par exemple, dans les classes Dubs du lycée Jean-Piaget à Neuchâtel, aucune notion nouvelle n'a été abordée après le 13 mars 2020 et un examen de rattrapage est d'ores et déjà prévu. Dans d'autres écoles, en particulier les établissements privés, ce n'est pas le cas. Notre démarche revient ainsi à demander une égalité de traitement avec la situation prévalant au sein de l'État de Neuchâtel.

Lorsque l'enseignement présentiel n'a duré que quelques semaines (formation sur six mois), la condition prévue sous chiffre 1 ne peut pas être réalisée. Il est nécessaire dans ce cas que l'examen tienne compte de la situation exceptionnelle et que l'évaluation soit réalisée avec toute la souplesse qui s'impose.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à nos demandes, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Madame la Secrétaire d'État, Madame, Monsieur, l'assurance de nos sentiments distingués.

Pour les groupes Enseignement du SSP en Suisse romande



Philippe Martin, secrétaire central SSP